



Mairie de **BAHO**

Place du 8 mai 1945
66 540 BAHO
Tel : 04.68.92.20.61
mairie.baho@wanadoo.fr
www.baho.fr

Arrêté portant retrait de la délégation de fonction consentie à Mme Christine TIGNOL – Conseillère municipale

Le Maire de BAHO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu l'arrêté ARG2020-14 en date du 8 juin 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Mme Christine TIGNOL, conseillère municipale,

Considérant la nécessité de prendre les mesures qu'imposent le bon fonctionnement de l'administration communale et le devoir de loyauté attaché à l'exercice d'une délégation du Maire,

ARRETE

Article 1^{er} :

La délégation de fonction consentie à Mme Christine TIGNOL, conseillère municipale, par l'arrêté ARG2020-14 pris en date du 8 juin 2020 est retirée.

Article 2 :

Ce retrait de délégation prendra effet à compter du 1^{er} août 2025.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Baho, le Directeur général des services et le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, notifié à l'intéressée et publié au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Baho, le 23 juillet 2025

Le Maire, Patrick GOT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34 000 Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.